

## **1. Préavis d'adjudication de contrat**

Un préavis d'adjudication de contrat (« PAC ») est un avis adressé à la collectivité des fournisseurs indiquant qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un marché à un entrepreneur présélectionné, et permettant aux autres fournisseurs de manifester leur intérêt pour le marché en question et de présenter un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne soumet, avant la date limite indiquée, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées, l'agent de négociation des marchés peut attribuer le marché au fournisseur présélectionné.

## **2. La définition du travail comprend ce qui suit :**

1. Deux fois par année, le fournisseur doit effectuer un essai fonctionnel et inspecter l'équipement au cours de visites de service planifiées. L'essai doit être effectué à l'aide des outils de diagnostic intégrés au système et des applications fonctionnelles. L'inspection détermine si le système fonctionne bien, selon les exigences du fabricant. L'équipement est vérifié pour s'assurer qu'il n'y a pas de dommage ou de mauvais alignement et que les connexions sont bonnes. Le fournisseur doit soumettre un rapport indiquant l'équipement mis à l'essai, les lacunes détectées et les délais requis pour les réparations ou les remplacements. Si un problème grave est détecté pendant l'inspection, le fournisseur doit immédiatement le documenter et en aviser l'Office national de l'énergie; toutes les autres lacunes doivent être notées dans le rapport. Le fournisseur doit indiquer le prix des matériaux et de la main-d'œuvre pour réparer les lacunes notées dans le rapport.
2. À partir du rapport sur les lacunes, le fournisseur doit indiquer le prix des matériaux et de la main-d'œuvre pour réparer les lacunes notées. Le travail doit être planifié de manière à effectuer d'abord les réparations les plus urgentes.
3. Soutien au client
4. Le fournisseur doit assurer le soutien technique jour et nuit, sept jours par semaine; il doit avoir un numéro de téléphone à composer après les heures normales de travail et une adresse électronique pour les heures d'ouverture habituelles.
5. Services d'urgence – Le fournisseur doit remplir les exigences qui suivent pour les services d'urgence. Le fournisseur doit donner suite aux appels téléphoniques dans les deux heures suivant leur réception et il doit se rendre sur place pour fournir un service d'urgence dans les quatre heures ouvrables qui suivent la demande.
6. Pour les demandes de service non urgentes, un technicien doit s'en occuper dès que possible, au plus tard le jour ouvrable suivant. Les heures d'ouverture doivent être précisées (du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30, sauf les jours fériés).
7. Les taux horaires doivent être précisés pour les heures d'ouverture, après les heures normales de travail et les jours fériés, de même que le taux par kilomètre.

## **3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)**

Décrivez les critères qui serviront à évaluer l'énoncé de capacités soumis par les fournisseurs éventuels. Cela donnera à l'agent de négociation des contrats une base adéquate pour évaluer l'énoncé de capacités d'un fournisseur éventuel. Le fournisseur présélectionné doit être évalué à partir des mêmes critères.

Des services d'inspection et de réparations d'entretien sont requis pour un système de sécurité installé. Les compétences et l'équipement sont énumérés ci-dessous.

Les techniciens du fournisseur doivent posséder les compétences suivantes :

1. Preuve de certification relative aux systèmes de sécurité installés à l'Office national de l'énergie;
2. Certification C-Cure 9000;
3. Au moins 5 années d'expérience en contrôle d'accès au cours des 10 dernières années;
4. Formation mensuelle des techniciens sur la sécurité;
5. Vérification semestrielle du véhicule du technicien;
6. Formation annuelle des techniciens sur l'éthique;
7. Satisfait des exigences de l'Office national de l'énergie en matière de sécurité;
8. Autorisation de travailler dans l'édifice du Centre 10 obtenue auprès du propriétaire Cushman and Wakefield Asset Services.

Liste de l'équipement

Équipement de contrôle d'accès :

- 1) Gestion de deux bases de données de système de sécurité,
- 2) 1 poste de travail comprend ce qui suit :
  - a) Mises à jour de logiciel aux versions courantes,
  - b) Système auxiliaire du serveur principal,
  - c) Confirmation de l'intégrité et de la connexion au serveur de base,
    - i) Lecteurs de cartes 64 avec serrures intégrées SEL 10 et gâches électriques,
      - (1) Inspection des dispositifs de blocage, charnières électriques et ferme-portes,
      - (2) Inspection des dispositifs de requête de sortie (bouton d'alarme ou détecteur de mouvement),
      - (3) Confirmation des alarmes déclenchées par un événement (porte restée ouverte, porte forcée, lecture de carte valide ou non valide),
      - (4) Confirmation de la tension du lecteur de carte,
- 3) Information sur les ferrures de porte double pour l'entretien :
  - a) Charnières McKinney,
  - b) Ferme-portes Sargent,
  - c) Serrures Sargent Harmony Mortise,
  - d) Dispositifs de requête de sortie Sargent.

**4. Le projet de marché n'est assujéti à aucun accord commercial.**

**5. Justification relative au fournisseur présélectionné**

Le présent PAC a pour but d'aviser les fournisseurs que l'Office national de l'énergie, qui occupe les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages du Centre 10, situé au 510, Dixième Avenue S.-O. à Calgary, en Alberta, entend attribuer un marché pour les services indiqués à Johnson Controls Inc. (ci-après désignée JCI). Le gouvernement souhaite auparavant donner l'occasion à d'autres fournisseurs éventuels de manifester leur intérêt et de démontrer qu'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences. Pour ce faire, ils doivent déposer un énoncé de capacités avant la fin de la période fixée de 15 jours civils.

Si aucun autre fournisseur éventuel ne dépose, d'ici la date de clôture indiquée dans le PAC, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées, l'agent de négociation des marchés pourra attribuer le contrat au fournisseur présélectionné.

#### **6. Exceptions prévues au *Règlement sur les marchés de l'État***

Les exceptions ci-après au *Règlement sur les marchés de l'État* sont invoquées pour le présent marché aux termes de l'alinéa 6d) qui se lit comme suit : « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne (ou société) ».

#### **7. Titre de propriété intellectuelle**

Les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux issus du projet de marché sont dévolus à l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit accorder au Canada une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, internationale, payée intégralement et libre de redevances pour exercer tous les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux qui lui sont dévolus, pour tout projet public à l'exception d'exploitations commerciales en concurrence avec lui.

#### **8. Durée du marché proposé ou date de livraison**

Le marché proposé couvre la période allant de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2021.

#### **9. Coût estimatif du marché proposé**

La valeur estimative du marché, incluant les options, est de 56 866 \$ (TPS/TVH en sus).

#### **10. Nom et adresse du fournisseur présélectionné**

Johnson Controls Inc.  
6064, 12<sup>e</sup> Rue S.-E., local 104  
Calgary (Alberta) T2H 2X2

#### **11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui estiment posséder les compétences et être disponibles pour assurer la fourniture des biens, services ou services de construction décrits dans le PAC peuvent faire parvenir à la personne-ressource mentionnée dans le présent avis un énoncé de capacités écrit d'ici la date de clôture. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement de quelle façon le fournisseur répond aux exigences précisées.

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés comme suit :

Madame Frances Todd  
Agente d'approvisionnement  
Office national de l'énergie

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210  
Calgary (Alberta) T2R 0A8  
Téléphone : 403-470-1748

[Fran.todd@neb-one.gc.ca](mailto:Fran.todd@neb-one.gc.ca)

12. Date de clôture : jeudi 06 Juin 2019 à 14 h, heure des Rocheuses